

**ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
ÉVÉNEMENT « EXPOSITION D'ART EXTÉRIEURE »**

MODIFICATION DE LA DATE DE LA TENUE DE CET ÉVÉNEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance ordinaire du 14 mai 2018, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), du Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1°), (3°)) afin de permettre la tenue de l'événement « Exposition d'art extérieure », au parc des Meubliers, les 26 et 27 mai 2018, de 9 h à 20 h.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Le présent avis remplace celui au même effet paru le 12 avril 2018.

Montréal, le 17 mai 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate